L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 30 MAI 1879.

LA CONVENTION.

Séance de jeudi, 29 Mai.

M. Wiltz appelle la Convention à l'ordre à onze heures. [illegible] membres sont présents.

M. Caffrey rectifie une erreur qui s'est glissée dans un article du Times, sur la manière dont a été composé le comité de la dette de l'Etat. M. Kidd, délégué de Ste Marie, propose de fixer le nombre des membres à [illegible]; M. Herron adopte la résolution—en demandant que le comité fût composé de trois délégués de chacun des districts congressionnels—et que ces noms fussent soumis au président, qui choisirait les membres parmi ceux dont les noms lui seraient soumis. La proposition du délégué de Bâton Rouge fut adoptée, et le comité se trouva composé de la manière que le voulait la résolution. Ce n'est conséquemment pas le président de l'assemblée qui a formé le comité.

L'ordonnance No 399—celle du comité du département exécutif—est considérée.

Le secrétaire en lit le premier article:

"Le département exécutif devra se composer d'un gouverneur, d'un lieutenant gouverneur, d'un avocat général, d'un auditeur, d'un trésorier et d'un surintendant de l'éducation publique."

M. Leake propose de substituer les mots "un secrétaire d'Etat" aux mots "d'un surintendant de l'éducation publique."

Il a dit que le secrétaire d'Etat, si on lui assure les services d'un commis de plus, pourra remplir les devoirs du surintendant de l'éducation publique, [illegible] fait en partie.

M. Breaux—Les fonctions du secrétaire d'Etat sont celles d'un commis, et rien de plus; que ses bureaux coûtent à l'Etat dix-mille piastres par an, [illegible] bien davantage. Le titre par lequel ce fonctionnaire est désigné est tout [illegible], mais la Louisiane est trop pauvre pour se passer la fantaisie d'un magistrat qui lui coûte si cher. Un commis intelligent peut s'acquitter de la besogne d'une façon tout aussi satisfaisante. Il n'en est pas de même du surintendant; un système d'éducation ne saurait être mené à bonne fin sans la direction d'un homme qui a fait de l'éducation publique une spécialité, qui s'y livre avec amour et a toutes les qualités de l'emploi—qualités que le secrétaire d'Etat pourrait ne pas avoir. L'Arkansas et le Tennessee ont tenté d'abolir les fonctions de surintendant; le premier de ces Etats en souffre, le second est revenu à l'ancienne loi.

M. McGloin—Le comité de l'éducation publique est d'avis que les fonctions de surintendant de l'éducation publique peuvent être abolies. Les devoirs et la responsabilité du secrétaire d'Etat sont loin d'être aussi insignifiants que l'affirme le chairman du comité. Il constitue, à lui seul, un returning board, sa signature figure sur les obligations, il peut refuser le sceau de l'Etat au gouverneur s'il croit que celui-ci enfreint la loi, il est le gardien des archives, et les avocats savent quand ils désirent s'assurer de l'exactitude d'un texte, ils vont consulter, aux bureaux du secrétaire, les originaux des lois. L'unique besogne du surintendant est d'entretenir une correspondance avec les bureaux d'écoles des paroisses.

M. Poché.—Je regrette que le rapport du comité du département exécutif nous soit soumis en ce moment. Le comité propose d'abolir la place de secrétaire d'Etat, tandis que le comité d'éducation publique, dans un rapport qui nous sera présenté sous peu, propose d'abolir la place du surintendant de l'éducation. Ce conflit avait ainsi une conférence dont le but était d'arriver à la même conclusion, mais la présentation de l'ordonnance que nous avons sous les yeux fait échouer la tentative. La Convention est maintenant appelée à décider laquelle des deux places doit disparaître. Envisagée soit sous l'importance, soit sous le point de vue de la manière dont le fonctionnaire devra être choisi, soit enfin sous le point de vue de l'économie, la question est à l'avantage du secrétaire d'Etat. Il est inutile de rappeler aux délégués qui les connaissent, les devoirs multiples et variés de ce fonctionnaire, et quand on affirme qu'ils sont insignifiants ou à peu près insignifiants, on oublie que le secrétaire d'Etat est le gardien du grand sceau de la Louisiane, par lequel il certifie tous les actes du Gouverneur; qu'il est chargé de recevoir, et de transmettre les résultats (*returns*) des élections, qu'il est mêlé à la direction des affaires de compagnies d'assurances étrangères, qu'il a la charge des poids et des mesures et dénombre les lois qu'il a même le droit de décider quand doit être publié un bill qui devient loi, sans la signature du Gouverneur. Quand au surintendant, (ici le délégué de St. Jacques consulte une brochure qui indique les pouvoirs du fonctionnaire,) ses devoirs ne sont guère au-dessus de ceux d'un commis; ils consistent principalement à compiler les rapports des différents bureaux d'écoles; un bureau de direction, aidé du secrétaire d'Etat, peut aisément en faire autant. Le comité substitue au secrétaire d'Etat un fonctionnaire que le gouverneur est autorisé à désigner, et dont la nomination est, de la sorte, enlevée au peuple, à qui elle revient de droit, ainsi que le droit de la réclamer. La proposition du comité du département exécutif, si elle était acceptée, entraînerait une dépense de sept mille cinq cents piastres par an, tandis que la mesure que propose le comité d'éducation n'en coûterait pas plus de quatre mille. Ce dernier comité remplace le surintendant par les bureaux d'écoles des paroisses et par une direction composée du gouverneur, de l'auditeur et du secrétaire d'Etat. Les services de ces trois fonctionnaires devront être gratuits, et le secrétaire devra remplir les devoirs du surintendant. La mesure se recommande à l'assemblée par l'économie qu'elle permet et par le fait qu'elle respecte les droits du peuple.

M. Henson.—Je voudrais que les deux fonctionnaires fussent conservés. Les observations de MM. Breaux, McGloin et Poché m'ont persuadé qu'ils sont utiles à l'Etat. Je propose donc d'insérer les mots "secrétaire d'Etat" après le mot "trésorier."

Le président.—Le substitut ne saurait être considéré en ce moment.

M. Cunningham.—L'auditeur pourrait être chargé de transmettre aux différents bureaux les sommes destinées aux écoles publiques. La population désire que le système des écoles soit localisé; il l'est en fait, actuellement. Le délégué de St. Jacques (M. Poché) et celui d'Orléans (M. McGloin) ont démontré l'importance des fonctions du secrétaire d'Etat; ils ont également prouvé qu'il ne convient pas d'abolir à ces fonctions le secrétaire du gouverneur.

M. Leake—Si le gouverneur désigne le secrétaire d'Etat, qui se trouvera entre le gouverneur et la Législature, et sera le chef! Le secrétaire d'Etat est un returning board; c'est le peuple et non le gouverneur qui doit désigner le returning board.

M. Brian—Je demande que la considération de l'article soit remise jusqu'à ce que le comité d'éducation fasse un rapport.

M. Sutherlin.—Je préconiserai le maintien des fonctions de secrétaire d'Etat et l'abolition de celles du surintendant. Il ne faut pas que le gouverneur soit revêtu des pouvoirs d'un returning board, et il les aurait si la nouvelle Constitution l'autorisait à désigner l'homme qui sera secrétaire d'Etat.

M. Ogden.—La question ayant été longuement discutée, je demande le rejet de la motion du délégué qui désire attendre le rapport du comité d'éducation.

M. Stone.—[illegible] deux places sont [illegible], mais le peuple y est opposé parce qu'elles lui coûtent trop cher. Il croit que le commis qui, dans les bureaux des deux fonctionnaires, [illegible] le moins d'argent, est celui qui fait toute la besogne, tandis que les chefs passent leur temps à trouver les moyens de ne pas perdre leurs [illegible]. [illegible]

[illegible] McGloin pose [illegible]

[illegible] M. Stone [illegible]

[illegible] s'il y a contestation [illegible] jusqu'à la décision d'un [illegible] le résultat qui lui [illegible]. Je le répète, ses devoirs [illegible] d'un commis. La place coûte [illegible] dix mille piastres par an; d'après l'ordonnance du comité, le secrétaire du gouverneur devra la remplir gratuitement.—Quant au surintendant, l'auteur qu'on en question ne saurait être [illegible] de succès sans la direction d'un [illegible] capable, expérimenté.

L'amendement de M. Leake est adopté par un vote de 64 contre 40.

L'article modifié est adopté.

[illegible] le secrétaire [illegible]

Le pouvoir exécutif suprême de l'Etat sera confié à un magistrat qui portera le nom de gouverneur de la Louisiane. Il exercera ses fonctions pendant [illegible] ans et aussi le lieutenant gouverneur, qui devra être choisi pour le même nombre d'années, devront être élus comme suit: les électeurs ayant les qualités qu'on doit avoir afin de voter pour les représentants voteront pour un gouverneur et un lieutenant-gouverneur, en même temps et aux mêmes lieux choisis pour l'élection de représentants. Les résultats (returns) de chaque élection, devront être scellés et transmis, par [illegible] de droit, au secrétaire d'Etat, qui devra les remettre à la Législature. Les membres de la Législature, devront se réunir dans la salle de la Chambre des Représentants pour examiner et compter les votes. Celui qui obtiendra le plus de votes pour les fonctions de gouverneur, sera déclaré élu, mais si deux ou plus de deux candidats reçoivent un nombre égal de votes, un d'eux devra être, immédiatement, choisi gouverneur par les deux Chambres de la Législature. Celui qui aura reçu le plus de votes pour les fonctions de gouverneur, [illegible] lieutenant-gouverneur, mais si deux ou plus de deux candidats ont reçu un nombre égal de votes pour les fonctions de lieutenant-gouverneur, un d'eux devra être immédiatement choisi lieutenant-gouverneur par un vote des deux Chambres de la Législature.

M. Robertson propose que le gouverneur soit élu pour huit ans et qu'à l'expiration des huit ans il cesse d'être éligible.

M. Fenner appuie fortement la proposition. La fréquence des élections est, dit-il, une source d'effervescence, de corruption et de dépenses. Il faut se débarrasser de l'armée des oisifs qui vivent d'élections; il faut protéger l'agriculture, qui a besoin de la paix.

M. Bridger fait observer au délégué d'Orléans qu'il nous faudra élire des représentants au Congrès tous les deux ans et des fonctionnaires d'Etat tous les quatre ans.

M. George combat l'amendement. Il croit que la vitalité de l'Etat gît dans l'intérêt que les citoyens prennent aux élections et le prix qu'ils attachent au droit de suffrage.

M. Lyons demande le vote sur le premier amendement, qui fixe à huit ans la durée des fonctions du gouverneur. L'amendement est repoussé par un vote de 96 contre 18.—MM. Benham, Bienvenu, Bolton, Bulger, Byrne, Collins, Dunn, Fenner, Forman, Gudringer, Lanaux, Leake, Moore (I. D.) Ness, Poché, Robertson, Saille et White votent pour l'amendement.

M. Robertson retire le second amendement; M. Lyons le présente, et propose la modification suivante:

Le gouverneur devra être inéligible durant les quatre années qui suivront l'expiration du temps pour lequel il aura été élu.

M. Breaux—Pourquoi défendre qu'un bon gouverneur ne soit réélu?

M. Lyons—L'expérience nous prouve que presque tous les gouverneurs se sont servis de leur pouvoir pour se maintenir au pouvoir.

M. Cunningham—Devons-nous empêcher le peuple de réélire un magistrat dont il désirerait les services.

M. White—Le peuple doit pouvoir garder au pouvoir celui dont il croit les services nécessaires.

M. Lyons.—Sous l'empire de la nouvelle constitution, le gouverneur aura un nombre immense de places à donner. Songez à l'abus qu'il pourrait faire de son pouvoir!

M. Todd.—Je partage l'opinion de M. Lyons. Le gouverneur pourrait choisir les juges et les autres fonctionnaires, non pas à cause de leur capacité et de leur honnêteté, mais à cause de l'usage qu'il leur serait permis de faire de leur influence à son profit.

L'amendement de M. Lyons est repoussé par un vote de 66 contre 45.

M. George propose une modification qui oblige la Législature à compter les votes le premier jeudi qui suivra le jour où elle se sera assemblée; M. Breaux l'accepte et elle est adoptée.

Est adopté, par un vote de 50 contre 37, un amendement de M. Forman, déclarant que le vote reçu par les candidats aux fonctions de gouverneur et de lieutenant-gouverneur devra être scellé, séparément, et transmis, par les fonctionnaires de chacune des paroisses, au secrétaire d'Etat, qui devra le remettre à la Législature.

M. Stevenson propose qu'il soit défendu à la Législature d'élire au Sénat des Etats-Unis un gouverneur dont les fonctions ne sont pas expirées.

M. Olivier—C'est la constitution des Etats-Unis et non celle d'un Etat qui décide de la validité d'un sénateur des Etats-Unis.

M. Blanchard—Le délégué d'Orléans a raison. Je propose la modification suivante:

Le gouverneur ne devra pas, tant que ses fonctions ne seront pas expirées, être candidat à celle de sénateur des Etat-Unis, ni accepter ce poste s'il y est élu.

M. Stevenson accepte l'amendement, qui est repoussé par un vote de 50 contre 45.

L'article modifié est adopté.

La convention s'ajourne à vendredi—aujourd'hui—à onze heures.

Quelque chose de [illegible]....Les Bladines.

—Niort, 13 mai: M. Delaporte, député de la deuxième circonscription de Niort, faisait une conférence à Mauzé. Quatre cents personnes étaient réunies dans une salle; au moment où la fanfare de la localité jouait la *Marseillaise*, le plancher s'est effondré sous l'auditoire, entraînant dans sa chute cent cinquante personnes; il y a eu des jambes brisées, des côtes enfoncées. Il fallut près d'une heure pour délivrer ceux qui étaient moins grièvement blessés.

La population est furieuse contre les organisateurs de la réunion, à la tête desquels se trouvait un citoyen Durand, ancien représentant, sorte de Blanqui rural.

—Fin de conversation entendu e hier devant le Théâtre-Français.

—...Une voiture *vide* s'arrête, et qui vois-je en descendre!.....Sarah Bernhardt!

THE GENUINE
DR. C. McLANE'S
Celebrated American
WORM SPECIFIC
OR
VERMIFUGE.

SYMPTOMS OF WORMS.

THE countenance is pale and leaden-colored, with occasional flushes, or a circumscribed spot on one or both cheeks; the eyes become dull; the pupils dilate; an azure semicircle runs along the lower eye-lid; the nose is irritated, swells, and sometimes bleeds; a swelling of the upper lip; occasional headache, with humming or throbbing of the ears; an unusual secretion of saliva; slimy or furred tongue; breath very foul, particularly in the morning; appetite variable, sometimes voracious, with a gnawing sensation of the stomach, at others, entirely gone; fleeting pains in the stomach; occasional nausea and vomiting; violent pains throughout the abdomen; bowels irregular, at times costive; stools slimy; not unfrequently tinged with blood; belly swollen and hard; urine turbid; respiration occasionally difficult, and accompanied by hiccough; cough sometimes dry and convulsive; uneasy and disturbed sleep, with grinding of the teeth; temper variable, but generally irritable, &c.

Whenever the above symptoms are found to exist,

DR. C. McLANE'S VERMIFUGE will certainly effect a cure.

IT DOES NOT CONTAIN MERCURY in any form; it is an innocent preparation, *not capable of doing the slightest injury to the most tender infant.*

The genuine Dr. McLane's Vermifuge bears the signatures of C. McLane and Fleming Bros. on the wrapper.

DR. C. McLANE'S
LIVER PILLS

are not recommended as a remedy "for all the ills that flesh is heir to," but in affections of the liver, and in all Bilious Complaints, Dyspepsia and Sick Headache, or diseases of that character, they stand without a rival.

[illegible]

No better cathartic can be used preparatory to, or after taking Quinine.

As a simple purgative they are unequaled.

BEWARE OF IMITATIONS.

The genuine are never sugar coated.

Each box has a red wax seal on the lid with the impression Dr. McLane's Liver Pills.

Each wrapper bears the signatures of C. McLane and Fleming Bros.

Insist upon having the genuine Dr. C. McLane's Liver Pills, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., the market being full of imitations of the name *McLane*, spelled differently but same pronunciation.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 mai.—Température—Pression atmosphérique plus basse, vents du sud plus forts, température stationnaire ou un peu plus élevée, temps partiellement couvert et pluies locales.

Température du 29 mai 1879.

Thermomètre de C. Dumaine, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	79	21
Midi	84	[illegible]
3 P. M.	86	[illegible]
6 P. M.	83	[illegible]

Bulletin météorologique.

Jeudi, 29 mai, 8 h. 43 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo	80	Louisville, Ky	81
[illegible]	[illegible]	Memphis, Tenn	81
Corsicana, Tex	80	Mobile, Ala	77
Cairo, Ill	80	Montgomery, Ala	83
Chattanooga, Tenn	80	Nashville, Tenn	82
Cincinnati, O	80	New Orleans, La	82
Davenport, Iowa	80	Omaha, Neb	80
Dubuque, Iowa	85	Pittsburgh, Pa	80
Galveston, Texas	82	Savannah, Géo	83
[illegible]	[illegible]	Shreveport, La	82
[illegible]	[illegible]	St Louis, Mo	80
Key West, Fla	81	St Paul, Minn	81
La Crosse, Wi	80	Vicksburg, Miss	82
Leavenworth, Kas	87	Yankton, D. T.	79

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	5.01	Nashville, Tenn	5.03
Cairo, Ill	12.04	New Orleans	10.00
Cincinnati, O	32.09	Omaha, Neb	11.11
[illegible]	7.61	Pittsburgh, Pa	3.40
[illegible], Iowa	3.44	Shreveport, La	17.01
La Crosse, Wis	5.06	St Louis, Mo	12.09
Leavenworth, K	10.46	St Paul, Minn	5.00
Louisville, Ky	3.07	Vicksburg, Miss	14.00
Memphis, Tenn	5.05	Yankton	4.02

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

T. V. VAN HEUSEN,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures:

MARIAGES.—John Ryan à Mlle Margaret Hahn. Raphaël Gandolfo à Mlle Marie E. F. de Calogne.

NAISSANCES.—Mme William Geisler, une fille. Mme Frederick J. Knapp, un garçon. Constant Breaux, un garçon. Jacob Rohrbacker, un garçon.

DÉCÈS.—George Weiderbecher, 3 mois. Martin Johnson, c., 23 ans. Mary J. E. Adam, 2 mois. Louis Achille Bernard, 43 ans. Mme Casimir Blanchard, c., 22 ans. Alexis Sabin, c., 1 mois. Emile Weinberg, Jr., 12 heures. Joseph J. Barber, c., 2 mois. Margaret Hinman, 13 ans. John E. Andrey, 60 ans. Mary Thomas, 4 ans. Florence Hack, 15 ans. Joseph Hawkins, 3 ans.

Elections.—Voici le résultat du vote du cinquième ward pour le choix d'un délégué à la Convention:

	Rivet.	Augustin.
1er Poll	130	117
2d	114	86
3e	64	39
4e	84	72
5e	75	88
6e	77	90
7e	10	2
Total	554	494

Majorité de 60 pour M. Rivet.

Jeu de raquettes en parties liées.—Une partie de raquettes sera jouée ce soir à 5 heures, à chance égale, entre les deux clubs de raquettes de la Ville et du Bayou, pour des drapeaux de valeur, les Bayous en chemises rouges et les la Ville en chemises bleues.

On compte qu'il y aura de 66 à 75 joueurs de chaque côté. La partie aura lieu rue des Ursulines, à deux îlets au-dessous de Broad.

—La Société de protection mutuelle des Jardiniers doit donner son quatrième grand pique-nique au Parc de la Chênière, au-dessous des Casernes, le 1er et le 2 juin, c'est-à-dire dimanche et lundi.

Conférence.—Nous rendrons compte en quelques lignes d'une conférence qui a eu lieu entre MM. Bell, Bienvenu et Beltes, du comité de la Convention sur les affaires de ville et quelques membres de l'association sanitaire et de la société médicale et chirurgicale, parmi lesquels se trouvaient MM. C. A. Whitney, H. M. Thompson, A. Baldwin, E. Fenner, Mercer et d'autres.

M. Bell a exposé la situation des affaires de ville et a dit qu'il serait impossible de porter la taxe au-dessus de 1 1/2 pour cent, que par conséquent il ne fallait pas compter sur davantage, et qu'en outre le revenu de cette taxe serait diminué en raison d'une forte baisse dans l'estimation des propriétés foncières. A ces mots le Dr Thompson a répondu que la question sanitaire était bien au-dessus d'une question de dette et qu'il fallait tout faire pour une solution quelconque de la première. Il a ajouté que si la taxe ordinaire était insuffisante, il fallait que la convention autorisât une taxe spéciale et additionnelle pour le dessèchement, car il voit dans le dessèchement la mort de la fièvre jaune.

M. Whitney qui, par le chemin de fer des Opelousas, est intéressé à l'avenir de l'Etat, croit que cet avenir dépend de la dette et que si on respecte cette dette l'Etat aura beaucoup de crédit ainsi que la ville, l'un soutenant l'autre. Selon lui, plus un Etat et une ville sont endettés, plus les contribuables sont grévés, plus les biens sont saisis et vendus pour les besoins fiscaux, plus un Etat et une ville sont riches. Mais si les fermiers et les planteurs, grévés de taxes, quittent l'Etat, d'où viendront les voyageurs et le fret pour les wagons de M. Whitney?

Le Dr Henderson, le Dr Crawcour, le Dr Thompson et M. Baldwin sont allés si loin dans le développement de cette idée du drainage et du crédit, à l'appui des idées de M. Whitney, que M. Bell, lui-même, qui n'est pas répudiateur cependant, s'est vu obligé de dire qu'une taxe spéciale, même autorisée par la Convention mais soumise au vote du peuple, serait rejetée, ce qui est déjà arrivé à l'occasion d'une taxe en faveur du chemin de fer du Pacifique.

M. Baldwin a répondu que les neuf dixièmes des propriétaires voteraient pour la taxe et que les citoyens qui ont voté contre ne possèdent pas de propriété. Nous conseillons à M. Baldwin de consulter M. Wheelock sur ce point; M. Wheelock lui répondra que les citoyens non contribuables et les propriétaires ont voté contre la taxe sans nulle différence, tous ayant un intérêt à peu près identique.

Décidément ces messieurs de l'association sanitaire et de la société médicale n'ont rien appris. Il nous semble encore entendre les radicaux du temps de Warmoth, demandant et votant des taxes à qui mieux mieux, sans s'inquiéter un instant de la situation de ceux qui devaient les payer. Avis à la convention! Nous espérons qu'elle fera son profit de la conférence des sanitariens et des médicaux.

Bureaux de poste.—Les bureaux de la poste seront fermés aujourd'hui, vendredi, à midi, jour des décorations, pour donner aux employés la possibilité de visiter le cimetière de Chalmette. Les malles seront reçues et envoyées comme à l'ordinaire.

Un vol dans une ferme volée.—Mardi soir, M. P. Brooks, demeurant sur la plantation Elliska, à 4 milles au-dessous d'Alger, avait laissé ouverte une porte de la maison. Des voleurs étant venus pendant la nuit pénétrèrent facilement dans la salle à manger, y firent un bon repas des restes de la veille qu'on avait laissés sur la table; après quoi emportant l'argenterie, les plaqués, les couteaux, les fourchettes, ils décampèrent. M. Brooks ignore entièrement qui a pu faire ce coup.

Feu à Carrollton.—Mercredi soir, vers les 11 heures et demie, le feu a pris dans une maison de bois à deux étages au coin des rues Parle et Alpha, occupée par John Froley, comme grocerie et résidence, à Carrollton. La bâtisse, assurée pour $800 à la compagnie d'assurance des Marchands n'a pas été endommagée, mais le stock, qui n'était pas assuré, a éprouvé un dommage d'au moins $150. Le feu qui avait pris derrière le comptoir a été éteint par les officiers patrouilleurs Hoey, W. Fraley, et la pompe de couleur, nommé Harrison Shields, avant l'arrivée des pompes.

Le canal Harvey.—Le capitaine Harvey, propriétaire du canal de ce nom, a fait deux propositions à la compagnie de navigation du sud de la Louisiane. Il offre de vendre son nouveau bateau dragueur, qui est très fort et bien conditionné, pour la somme de $12,000, dont $2000 comptant et les autres $10,000 en actions de la compagnie; ou bien, il louera le bateau pour $300 par mois et recevra en paiement le stock de la compagnie au pair. [illegible] $[illegible],000 de capital. Son but est de fouiller les principaux bayous de la paroisse Terrebonne et de les rendre navigables jusqu'à Houma. L'économie qui résultera du transport du fret à Houma et au marché, compensera dix fois pour une les frais de dragage.

Escrime.—Voici qui va raviver le goût de l'escrime à la Nouvelle-Orléans. M. Henri Soulié, qu'on dit être un tireur de première force, se propose de donner des leçons chez lui, rue St. Pierre No 48, et-dès qu'il aura assez d'élèves d'ouvrir une salle. M. Soulié qui a habité la Havane, parle l'espagnol aussi bien que le français et peut enseigner dans les deux langues. Nous le recommandons aux amateurs qui veulent s'entretenir la main et à ceux qui veulent apprendre le noble art de l'escrime.

Sous-Trésorerie.—Le montant des recettes faites mercredi: revenu de l'intérieur, $2,105 38; douane, (billets) $600 00; [illegible] $240 26; bureau de poste, $4,355 90; transfert de fonds, pour le compte de des centrale de conversion à 4 0[illegible] $44,152 55; recettes diverses, $9,173 50; Total $60,932 33.

Pour Brownsville—Les malles pour Brownsville et Brazos Santiago par le steamer Arkansas, seront closes à la poste à 7 heures dimanche matin, 1er juin.

Loyer et taxe.—Plusieurs propriétaires nous adressent la lettre suivante:

"Messieurs,

Ne pensez-vous pas qu'il est du devoir de la présente convention de rappeler cette infâme loi qui prive le propriétaire des moyens de se faire payer son loyer, lorsque la ville et l'Etat ont le pouvoir de se faire payer les taxes ou de saisir et faire vendre les propriétés de ceux qui refusent de le faire, loi qui n'existe dans aucun autre Etat de ce vaste continent, ni dans aucun pays civilisé.

N'est-il pas plus juste en effet que de protéger le contribuable avec la même loi qui protège l'Etat et la ville. Si le propriétaire peut être saisi et exproprié pour un retard dans le payement de ses taxes, il faut qu'il puisse user de rigueur envers un locataire qui ne paye pas son terme quand il pourrait le faire s'il était de bonne foi. La Législature démocratique n'ayant pas rappelé la loi dont on se plaint et qui avait été décrétée par une législature radicale, nous devons espérer que la Convention le fera. C'est même une des premières choses qu'elle devrait faire. Il n'est pas probable qu'elle l'oublie.

Bureau de Santé.—Ce Bureau s'est réuni hier soir sous la présidence du Dr Choppin, qui est parfaitement rétabli. Etaient présents MM. Marks, Austin, Loeber, Booth et Albrecht.

Le Dr Herrick dit qu'il a été informé par le Dr Quijano qu'il avait en traitement deux cas de fièvre jaune et que le Dr Cittarotte en avait deux également; mais, après avoir visité les malades, il a reconnu que les quatre cas étaient des fièvres de marais.

Ordre a été adressé au Dr Carrington de Ship Island de [illegible] deux goëlettes, l'une de Tabasco chargée d'acajou, l'autre de Minatitlan, chargée de pièces de bois, toutes deux ayant un certificat de santé.

Le Bureau de santé passe une ordonnance forçant les navires qui passent aux Rigolets à s'arrêter devant la station de la quarantaine pour être visités. Tout capitaine qui refusera de laisser visiter son navire sera condamné à payer une amende de $250 au plus. L'ordonnance est adoptée.

Une communication du Bureau de Santé du Tennessee invite le Dr Choppin à assister à une réunion de ce Bureau. Le Dr Choppin dit qu'il se rendra à cette invitation si ses affaires le lui permettent.

Une communication de l'administrateur Glynn annonce que l'allocation de $10,000 au Bureau de Santé est épuisée.

Le Dr Choppin dit que l'état sanitaire de la ville est bon, et que la mortalité n'a pas dépassé le chiffre de 84, dont 8 nouveaux nés.

Conseil de ville.—Les naufragés étant de retour, le conseil s'est réuni hier sous la présidence du maire.

Le maire Patton renvoie, sans son approbation, l'ordonnance qui prohibe la vente dans les rues des poissons, de la viande, etc.

Sur motion, le veto du maire est soutenu.

Le maire Patton annonce la nomination de Charles Byrne, comme membre du bureau de police à la place de E. A. Palfrey, dont le terme d'office est expiré.

Sur motion, la nomination de M. Byrne est appuyée.

Le conseil s'occupe des affaires de finance habituelles.

Nombre de pétitions pour des réductions d'assessement etc., sont lues et référées.

Une pétition de Thomas O'Connor, ingénieur en chef des Pompiers, faisant sentir la nécessité d'une ordonnance pour forcer les propriétaires de bâtisses détruites par le feu, à enlever les décombres vingt-quatre heures après la fin de l'incendie. Référée au comité général.

Une pétition d'un certain nombre de propriétaires demeurant rue de la Commune et avenue Hagan, appelle l'attention du Conseil sur les établissements de nègres qui se bâtissent des cabanes sur les terres d'autrui. La pétition est référée.

Le dossier étant épuisé, le Conseil s'ajourne.

Ventes inscrites aux bureaux de l'enregistreur des aliénations:

[illegible]

UNE MAISON TOMBÉE DANS LES CATACOMBES.—Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences s'est produit hier passage Gourdon. Ce passage, situé boulevard Saint-Jacques, derrière la gare de Sceaux, est en grande partie habité par des artistes. M. Marcellin, membre du jury de la section de sculpture, occupe le No 10; M. de Kayser, sculpteur, reste au No 12; au No 14 se trouve M. Blaise, graveur. De ces trois ateliers, demain peut-être il ne restera plus rien.

Toutes les maisons de ce passage sont construites au-dessus d'anciennes carrières très profondes. Il y a huit jours environ, dit la *Gazette des Tribunaux*, M. de Kayser s'était aperçu que quelques fissures s'étaient produites dans sa cave; il demanda à un entrepreneur de lui envoyer des maçons pour repiquer le mur. Avant hier, en retournant dans cette cave, il s'aperçut que les fissures étaient devenues des crevasses. Ce matin enfin, après une nouvelle visite, M. de Kayser, vivement augmenté le péril, alla informer de ce qui se passait M. Simonet, directeur des catacombes, qui promit d'aller faire une visite dans les carrières pour se rendre compte de l'état des lieux.

A trois heures et demie, Mme de Kayser voyait le papier de sa chambre se gondoler: elle était seule à la maison, la peur la saisit, elle courut chez M. Marcellin son voisin et le pria de venir avec elle.

M. Marcellin descendit à son tour à la cave avec Mme de Kayser, le spectacle devenait effrayant. Tous deux s'empressèrent de remonter, et, fort inquiets, attendirent avec impatience le retour de M. Simonet.

M. Marcellin revint chez lui à quatre heures. Mme Marcellin se trouvait dans le jardin avec une amie à laquelle elle confiait ses craintes, quand tout à coup un craquement se fit entendre. Seule, une bonne se trouvait dans la maison. "Descendez vite!" lui cria M. Marcellin. La bonne effrayée s'enfuit, il était temps. A peine avait-elle franchi le seuil de la porte qu'un nouveau craquement se faisait entendre et que la maison descendait comme un [illegible]. [illegible] la maison Marcellin, où tout [illegible], tandis que les maisons portant les Nos 8, 12 et 14 s'inclinaient également d'une façon inquiétante et menaçaient de s'écrouler.

Les locataires ont pu évacuer à temps leurs appartements.

A six heures, M. Andrieux, préfet de police, est venu sur les lieux et s'est occupé par précaution à toute tentative de sauvetage des objets laissés dans les maisons.

A huit heures un nouveau tassement se produisit, les vitres de l'atelier de M. de Kayser tombèrent avec fracas. On craignait de voir tout s'engloutir, mais le mouvement s'arrêta encore une fois.

Le préfet de police a prescrit les mesures propres à empêcher tout accident et à préserver, s'il est possible, d'une ruine complète les immeubles qui sont encore debout.

[illegible]

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

La légation française redemandée par la fièvre jaune à Hayti.

Paris, 29—M. Waddington, président du conseil, a reçu une dépêche qui lui annonce que M. Rochechouart, ministre français à Port-au-Prince, Hayti, est mort de la fièvre jaune après deux heures de maladie; son secrétaire particulier et son secrétaire de délégation sont morts également de la même maladie. Le 2me secrétaire se sont lui-même attaqué.

Le congrès du canal Darien.—Vote définitif.

Paris, 29—Le congrès du canal Darien a adopté par un vote de 98 contre 80 la route de Panama et de la baie de Simon. M. Appleton a voté pour ce plan; mais l'amiral Ammen s'est abstenu, le commandant Selfridge était absent, le congrès a fini ses travaux.

Secousse de tremblement de terre.

Naples, 29—La frégate italienne Garibaldi est à la voile pour le Chili.

On a senti une secousse de tremblement de terre à Reggio.

Des cendres de l'Etna sont arrivées jusqu'à Reggio.

Eruption de l'Etna.

Londres, 29—Le général Sir Garnett Wolseley et son état-major partiront de Dartmouth, demain, sur le vapeur Edinburg, pour le Cap de Bonne Espérance pour prendre le commandement du sud de l'Afrique.

Le volcan de l'Etna est en pleine éruption. Trois nouveaux cratères se sont ouverts près de la ville de Randaggo, au sud-ouest de la montagne. Des torrents de lave descendent sur la pente ouest. Plusieurs villages sont menacés de destruction. Il règne une grande alarme parmi les habitants.

Bataille navale entre le Pérou et le Chili.

Londres, 29—On a reçu au Lloyd la nouvelle qu'un engagement a eu lieu, au large, près d'Iquique, Pérou, entre les navires en bois chiliens *Esmeralda* et *Covadonga* et la frégate cuirassée *Independencia*. Les trois bâtiments ont sombré. L'*Independencia* était le navire le plus important de la marine péruvienne; il portait 14 gros canons Armstrong.

Londres, 29—Des dépêches du Chili via Rio Janeiro datées de Santiago, 28 mai, disent que la flotte chilienne a repoussé la flotte péruvienne au large d'Iquique.

Un rapport reçu de Buenos Ayres du 5 courant dit que la seule annonce a fait des démonstrations enthousiastes en faveur du Pérou et de la Bolivie.

WASHINGTON

Le veto.

Le veto du Président a été reçu à midi 30 de l'après-midi.

Il commence par établir le but principal du bill législatif qu'il renvoie sans son approbation, puis, dit le Président, l'argent en question est nécessaire pour maintenir en fonctions tous les départements essentiels du gouvernement, le législatif, l'exécutif, le judiciaire. Si le bill ne contenait pas d'autres clauses, il n'y aurait aucune objection à ce qu'il en fût approuvé. Il contient pourtant des clauses relatives à des objets d'un intérêt général qui sont complètement étrangers au but véritable du projet qui n'est qu'un projet d'allocation.

Les objections à l'habitude d'introduire des questions politiques dans des bills d'allocation, surtout quand le but est de priver tel ou tel département du gouvernement de l'exercice de son droit discrétionnaire nécessaire, ont déjà été exposées dans un message répondant au bill No 1 qui a été renvoyé déjà le 29 du mois dernier.

Le Président regrette que ces objections n'aient pas convaincu le Congrès et qu'il n'ait pas été dissuadé de continuer à introduire des questions générales dans des bills d'allocation, et que le devoir lui soit imposé d'apporter, en approuvant ou en rejetant, un obstacle à la mise en exécution de la loi. Il cite les clauses qui renouvellent les sections des statuts révisés relativement aux inspecteurs d'élection et aux députés-marshals. Si le bill était approuvé, nul doute à cet égard, que l'on obtiendrait le rappel des sections de la loi approuvée le 30 mars 1870 et amendée le 28 février 1871, loi instituée pour maintenir en vigueur les droits des citoyens des Etats-Unis de voter dans les différents Etats de l'Union.

L'effet de la loi est bien clair. Les inspecteurs restent pour assister aux élections et les inspecter, mais sans aucun pouvoir pour les protéger ou empêcher toute entrave à l'exercice de leurs droits ou punir toute violation de la loi qu'ils doivent protéger. Avec cette loi, il ne reste plus qu'une ombre d'autorité aux Etats-Unis.

Il n'y a plus pour eux qu'une inspection stérile. Il ne leur restera que la permission de voir ce qui se passe sans avoir de moyens d'empêcher les envahissements de l'enfreindre.

Le principe de la loi proposée est que l'élection des membres du Congrès est une affaire qui regarde les Etats seuls et qui ne doit être contrôlée que par les Etats, qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'élections nationales, et que rien dans la constitution ne donne aux Etats-Unis le droit d'avoir la main sur les élections congressionnelles. Mais la constitution prouve que ceux qui l'ont faite ont regardé l'élection des membres du congrès dans chaque Etat comme une question politique intéressant le pays entier. La loi de 1866 qui réglait avec des détails minutieux les élections des sénateurs par les législatures des différents Etats en est une preuve, et voilà 13 ans qu'elle est en vigueur.

C'est en vertu de cette loi que tous les membres actuels du Sénat siègent. Le même raisonnement s'applique à l'élection de la Chambre qui est sujette à la même réglementation par l'autorité nationale. Le bill actuel reconnaît que les élections congressionnelles ne sont pas des élections d'Etat, mais bien des élections nationales.

Il laisse en pleine vigueur les statuts en vertu desquels les inspecteurs sont nommés par l'autorité nationale pour observer les élections congressionnelles et en être témoins, toutes les fois que demande en est faite par des citoyens désirant qu'elles soient gardées et inspectées.

Si le pouvoir d'inspection existe en vertu de la section 4, article 1er de la constitution, c'est un pouvoir donné à tous ceux qui appartiennent au gouvernement des Etats Unis et comprend et implique le droit de prendre les citoyens nécessaires pour le maintenir en vigueur.

Le bill reconnaît l'autorité et le devoir des Etats-Unis de nommer des inspecteurs pour les élections congressionnelles, mais il refuse au gouvernement des Etats-Unis tout pouvoir pour rendre effective cette inspection. Le peuple veut des élections libres et honnêtes. Il n'entend pas par là qu'il ait liberté de commettre toute sorte d'excès, toute sorte de délits, un jour d'élection, parce que c'est un jour d'élection.

La paix et le bon ordre sont plus nécessaires ce jour-là que tout autre jour. Ce jour-là, le plus humble, le plus faible, le plus âgé, le plus infirme des citoyens doit se croire le libre exercice sans aucun danger, sans aucune entrave, de son droit le plus sacré comme membre de la société, de son droit, son devoir de voter.

L'autorité constitutionnelle de régler les élections congressionnelles qui appartient au gouvernement des Etats-Unis, tient pour assurer le droit de voter à tout citoyen possédant les qualités voulues devrait faire l'objet d'une loi toute particulière. C'est le vote de l'opinion publique dans tout le pays que [illegible] de force, plus de vigueur [illegible].

Comme aucune élection congressionnelle n'a lieu avant la fin de la session régulière du Congrès, je ne vois aucune raison de restreindre le pouvoir dont a joui l'administration jusqu'ici pour assurer les droits des citoyens dans les élections, et je ne puis approuver une mesure qui a pour but de rien changer à ce pouvoir, excepté pour donner des sauvegardes plus sûres et plus efficaces.

Kellogg en détresse.

Washington, 29—W. P. Kellogg a adressé aujourd'hui une lettre au sénateur Saulsbury, président du comité sur les élections. Il dit qu'il a appris de bonne source que des commissions en blanc ont été envoyées par un député sergent-d'armes à la Nouvelle-Orléans pour citer des témoins en faveur de M. Spofford, lequel accompagne lui-même l'officier, et que ces blancs seront remplis suivant les désirs de M. Spofford.

Il dit ne pouvoir se procurer des témoins ni connaître ceux que M. Spofford a l'intention d'appeler, et, s'il lui faut attendre qu'ils arrivent pour être informé suffisamment à ce sujet, il n'aura pas le temps de se procurer ses propres témoins et de les faire venir avant que le Congrès ne s'ajourne.

Il demande également des blancs pour lui-même de façon à pouvoir être placé sur un pied d'égalité avec son compétiteur.

SENAT.

La résolution de M. McDonald pour renvoyer au comité des élections une pétition des citoyens de Rhode Island sur les fraudes électorales, a provoqué un vif débat entre MM. Blaine, Hill et Vance. Il s'agissait de la division des districts électoraux dans les Etats. M. Blaine citant la Géorgie et certains Etats du Sud, dit que les votes y sont peu nombreux dans certains districts par suite d'intimidation.

M. Hill nie le fait. Là où il n'y a qu'un seul candidat, le peuple se passionne peu, et il en résulte des scrutins peu nombreux. Il nie absolument les fraudes alléguées par M. Blaine. M. Vance parle dans le même sens.

Le Sénat s'occupe ensuite du bill régularisant l'emploi de la milice et des forces de terre et de mer.

M. Wallace attaque la loi existante et se déclare en faveur de la loi proposée.

Le bill sur les rivières et ports est appelé. M. Hereford parle en faveur et M. Conkling contre.

Le Sénat s'ajourne à lundi après ce dernier discours.

Chambre.

M. Gibson, du comité des voies et moyens, rapporte une résolution en vue de l'ajournement final du Congrès pour le 10 juin.

Sur motion de M. Aikin, la discussion est renvoyée à samedi.

Le bill mettant les navires hors de service à la disposition des commissaires de quarantaine, a été rapporté par M. Goode avec un amendement qui requiert l'approbation du bureau national de santé. Adopté.

Le veto présidentiel est présenté à la Chambre et, au milieu de l'attention générale. A peine un léger murmure se fait entendre dans les rangs démocratiques, à la lecture du passage où il est dit que les lois existantes sont faites pour assurer des élections honnêtes.

En un seul endroit, les démocrates ont fait entendre des éclats de rire ironiques. Par contre les républicains applaudissent à la fin de la lecture. Il est procédé au vote du bill malgré le veto.

Oui 112, non 91—vote strict de parti. Le bill ne passe pas faute des deux tiers. Il est renvoyé au comité judiciaire. La Chambre s'ajourne à lundi.

Comités.

A la séance du comité des voies et moyens, M. Felton, Géorgie, a présenté la résolution suivante:

Le comité présentera à la Chambre, pendant la session actuelle, le rapport sur un bill rappelant le droit sur tous les sels de Cinchona, M. Frye répond que d'après les résolutions récemment adoptées par le comité, à savoir, que: L'on ne s'occupera pas, pendant la session actuelle, d'autre projet ni d'autre résolution affectant le revenu, la résolution doit être renvoyée à la session régulière de décembre. Le président Gibson se déclare en faveur de la résolution. M. Conger fait un appel de cette décision, qui n'est pas soutenu par le comité. La résolution est, par conséquent, rejetée.

Expédition d'argent à la Nouvelle-Orléans.

Washington, 29—Le département du trésor a fait des arrangements avec l'Adams Express pour l'expédition de lingots d'argent de Denver à la Nlle-Orléans, au prix de $7 par mille.

Les certificats à 4 pour cent.

Washington, 29.—Le Trésorier des Etats-Unis a rendu une décision établissant que les certificats de rachats à pour cent sont virtuellement des Bons du gouvernement et que les banques peuvent les déduire de leur capital sujet à la taxe, en en faisant le retour aux assesseurs comme pour les Bons.

Horrible incendie.

Hagerstown, 29—A 2 heures du matin, un incendie a été découvert dans le rez-de-chaussée de l'hôtel Washington. Avant que l'alarme ne put être donnée, les flammes firent un tel progrès que les escaliers furent envahis.

Impossible de s'échapper des étages supérieurs où il y avait 50 personnes enregistrées, entre les habitués de l'hôtel. Presque tous furent obligés de s'échapper en se laissant glisser le long des piliers de la façade. Un homme est tombé du 2me étage; il est dans une situation désespérée.

On a trouvé deux corps calcinés. Six personnes ont disparu. On les croit ensevelies sous les ruines. Quinze sont blessées sérieusement, et vingt, légèrement.

Les droits des Indiens.

St Louis, 25—Les tribus établies sur le territoire indien qui sont en conseil depuis trois jours à Eufaula, ont adopté hier une résolution dans laquelle ils protestent contre les efforts faits soit par la loi, soit par la force, pour leur enlever les terres qui leur appartiennent.

Ils remercient le Président et les secrétaires de la guerre et de l'intérieur des mesures promptes qu'ils ont prises pour maintenir les droits des indiens et faire observer les lois.

Convention greenbackiste.

Desmoines, 29.—La convention greenbackiste d'Etat s'est réunie. Elle s'est divisée en 2 fractions: les greenbackistes à outrance qui veulent payer les bons en notes legal tender, et ceux qui en admettent le paiement à volonté, en argent, en or ou en notes. Ces derniers l'ont emporté.

Ont été nommés, Dan Campbell, candidat gouverneur, H. Moore, lieutenant-gouverneur, H. Jones, juge de la cour suprême.

Convention des voyageurs de commerce dans le Texas.

St-Louis, 29.—Les voyageurs de commerce ont eu une convention à Dallas pour aviser au moyen de faire rappeler par la législature la loi qui frappe d'une taxe de $200 dollars, tous les marchands étrangers à l'Etat. Les représentants de presque toutes les maisons de commerce de l'Ouest et même de l'Est étaient présents. La convention s'est ajournée à demain.

NOUVELLES DIVERSES.

Snow Hill, Ind., 29—Le procès de la petite fille accusée du meurtre d'Ella Hearn, a commencé aujourd'hui.

New York, 29—W. S. Gray, convaincu de transactions financières frauduleuses, a été condamné à 10 ans de prison d'Etat. C'est un homme de 33 ans, ayant de hautes relations et faisant le courtage d'actions.

Marchés étrangers.

Liverpool, 29, midi.—Coton, calme, Middling Uplands 6 7/8, Middling Orleans 6 7/8. Ventes 6,000 balles, pour la spéculation et l'exportation 1500. Recettes 1,300, de coton américain.

Futurs 1/8 à 1/16c plus bas. Uplands, low middling clause, livraison en juin et juillet 6 13/16d, juillet et août 6 29/32 à 7/8 à 29/32 d, août et septembre 6 [illegible] à 7 à 31/32d. Futurs, maintenant fermes.

Londres, 29, midi.—Erie 26 1/4.

Paris, 29, 1 P. M.—Rentes 115fr. et 35c.

Liverpool, 29, 1:30 P M—Middling Uplands 6 13/16 d, Middling Orleans 6 13/16. Low Middling Uplands 6 11/16d, Good Ordinary Uplands 6 7/16 d., Ordinary 6 1/8, Uplands, sur la base du low middling, livraison en septembre et octobre 7d.

Londres, 29, 1:30 P. M.—Consols 904. Erie 28 1/8.

Londres, 29, 3 P. M.—Erie 27 1/8.

Londres, 29, 3 p. m.—Les espèces ont augmenté de £95,000.

Liverpool, 29, 5 P. M.—Ventes de coton américain 3950, uplands low middling clause, juin et juillet 6 29/32, juillet et août 7, août et septembre 7 1/16, [illegible] et octobre 7 1/16; [illegible]

Liverpool, 29, [illegible] Uplands low middling clause, juin [illegible] 7/8, juillet et août 6 15/16 à 31/32, août et septembre 7 à 7 1/32, septembre et octobre 7 1/32.

Argent, Stock, etc.

New-York, 29 midi—Stocks fermes; argent 4 à 5; change—long 487, de court 488 1/2, bons d'Etats calmes, Gouvernements calmes. Coton calme; ventes 195 balles; Middling Uplands 13, Middling Orléans 13 1/8. Futurs, faibles. Juin 12.88, juillet 12.88, août 13.03, septembre 12.75, octobre 11.93.

New York, 29—Argent facile, 4 à 5, change ferme, 4,87 1/4 à 4,87 1/2; gouvernements fermes; nouveaux 5's 1.03 3/4, 4 1/2s 1,07 1/2, 4s 103, Bons d'Etat calmes.

Marchés américains.

New York, 29.—Coton calme, ventes 475 balles. Middling Uplands 13, Middling Orléans 13 1/8. Recettes nettes consolidées 1,907. Exporté pour la Grande Bretagne 4066, Continent 100.

New York, 29—Coton, recettes nettes 25, brutes 25; futurs fermes à la clôture. Ventes de ce jour 103,000. Juin 12,90 à 12,91, juillet 13,10 à 13,11, août 13,26 à 13,27, septembre 12,97, octobre 11,97 à 11,98, novembre 11,48 à 11,49, décembre 11,37 à 11,39, janvier 11,38 à 11,40.

Passes.

Port-Eads, 29, 6 P. M.—Vent faible du sud-est. Pas d'arrivée.

Parti, steamship Valley City, pour les Ports de la Floride.

FLEUVE ET RIVIERES.

Vicksburg, 29—Temps clair et chaud. Thermomètre 89. Le fleuve a baissé de 3 pouces.

Memphis, Tenn., 29—Le fleuve baisse. Parti: Grand Lake, pour la Nlle-Orléans. Temps chaud.

Memphis, 27.—Le fleuve est stationnaire. Temps clair et chaud.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 29 mai, 1879.

COMPTOIR D'ECHANGE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
24 mai	$ 833,524 04	$127,394 58
26 mai	1,012,224 52	193,084 99
27 mai	1,024,273 38	154,972 85
28 mai	833,845 90	127,792 47
29 mai	864,845 17	145,930 73
Jusqu'ici cette semaine	$4,372,613 01	$645,416 62
Même temps la semaine dernière	4,364,127 00	562,386 75
Total la semaine dernière	5,364,664 33	773,690 44
Total la semaine précédente	6,191,347 38	862,897 95

M. T. G. Tracy, de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis à la Nlle-Orléans, nous informe que le prix de l'argent sera désormais de $1.12 l'once en quantités de dix mille onces ou moins.

Le marché monétaire s'est maintenu calme et facile aujourd'hui.

Nous continuons de coter le papier escompté de commerce de 6 à 7 pour cent par an d'escompte: A 1 de 8 à 9; seconde classe nominal. Prêts sur garanties collatérales de 6 à 8; hypothèques de première classe de 8 à — et de seconde classe nominal.

Pas de ventes de change étranger rapportées, et les cotes du marché étaient 485 à 486 pour le commencement de navire et A1 clear sterling 485 pour les effets de banques (maximum des banques au comptoir 486 1/2 et 5,18 3/4 à 5,18 3/4 pour les francs de commerce.

Les banques et les banquiers ont continué à tirer des chèques sur New York à 1/4 pour cent de prime, et les traites de commerce à vue étaient cotées à 1/4.

Les actions ont manifesté de l'animation. Par suite du rapport du sous-comité, les bons consolidés de l'Etat ont éprouvé une baisse marquée, valant à la clôture du marché 1 3/4 pour cent au-dessous du taux de la veille 1 3/4 à 2 pour cent. La seule vente positive d'aujourd'hui s'est effectuée à 47 3/4, le taux le moins élevé de l'année. Nous avons entendu dire qu'il s'en était effectué une seconde à 46 3/4, mais nous ne pouvons assurer l'authenticité de ce dire.

Les bons à prime étaient cotés aux taux de mercredi dernier.

Le tableau ci-après indique le cours des opérations quant aux bons consolidés de l'Etat et les bons à prime à la Bourse:

Bureaux.	Appels	offre.	demande.	offre.	demande.
		State Consols.		Premium.	
10 A. M.	1er	48 3/4	49	26 1/4	26 3/4
10 "	2nd	48 3/4	49 1/4	26 1/4	26 3/4
12 "	1er	47 3/4	48 1/4	26 1/4	26 3/4
12 "	2nd	48	48 1/4	26 1/4	26 3/4
3 P "	1er	48	48 1/4	26 1/4	26 3/4
3 "	2nd	47 3/4	48 1/4	26 1/4	26 3/4
3 1/2 "	1er	47 3/4	47 3/4	26 1/4	26 3/4
3 1/2 "	2d	47 3/4	47 3/4	26 1/4	26 3/4
Clôture d'hier		48 3/4	49	26 1/4	26 3/4
Même temps l'année dernière		73 3/4	[illegible]	33 3/4	33 3/4

Voici les dernières cotes [illegible] courantes [illegible]

	offert.	dem.
U. S. fundable certificates	101 3/4	102
do 4 1/2 p. cent, ici	—	106
do 4 p. cent ici	102	—
do de New York	102	102 1/2
do de Londres	—	105 1/2
Bons de 1ère hypothèque du Chattanooga, St-Louis and N. O. Railroad	—	—
Bons consolidés de la ville	31	100 1/2
Mandats de Levée	31 1/2	32 1/2
Mandats d'Etat	72	77
	94 1/2	95 1/2

Ventes à la Bourse de la Nouvelle-Orléans.

Bureau à 10 A. M.

15 actions Factors & Traders Ins. Co....104 75
45 actions du Home Ins Co.................[illegible] 75
6,000 Consolidés de l'Etat....................48 3/4
500 Warrants d'Etat..............................95

Bureau à 12 M.

35,000 Consolidés de l'Etat.....................48
5,000....do...48 1/4
5,000....do..............................[25]......48 1/4
12,000 Bons à Prime..............................26 1/4

Bureau à 2 P. M.

25 actions de Louisiana Ice Co...........300
25 actions Factors & Traders Ins. Co..104 62 1/2
10 actions du Merchants Ins. Co............350
15,000 Consolidés de l'Etat....................48 1/4
4,000....do...48 1/4
5 000 Bons de ville Consolidés (Premium)..31 1/4

Bureau à 3 1/4 P. M.

10,000 Consolidés de l'Etat....................47 3/4

Les ventes en dehors de la Bourse comprennent 45 actions de Factors' and Traders Ins. Co à $105 25, 50,000 consolidés de l'Etat à 47 3/4, $25,000 à 47 3/4, $6000 et $10,000 à 47 3/4, $10,000 à 48 et $5000 à 48 1/4; aussi $5000 (vendeur 3) à 47 3/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 29 mai 1879.

COTON—Les ventes aujourd'hui embrassent 365 balles à des prix encore plus faciles exigeant une réduction de 1/8c sur nos cotes.

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inférieur	10 @10 1/2	
Low ordinary	10 3/4@11 1/4	11
Ordinary	11 1/4@11 1/2	11 1/4
Good ordinary	11 3/4@11 3/4	
Good ordinary	11 3/4@11 7/8	11 3/4
Strict good ordinary	11 7/8@12	
Low middling	12 @12 1/4	12
Strict low middling	12 1/4@12 3/8	
Middling	12 1/2@12 5/8	12 3/8
Strict middling	12 3/4@12 3/4	
Good middling	12 3/4@12 7/8	
Middling fair	13 @13 1/8	

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston à 12 3/4; à Mobile à 12 3/4; à Savannah 12 3/4; à Charleston à 12 3/4; à Wilmington à 12 3/4; à Norfolk à 12 3/4; à Baltimore à 13; à New York à 13; à Boston à 13 1/4; à Memphis à 12 3/4; à Augusta à 12 3/4; à Philadelphie à 13 3/4; à Cincinnati à 13 1/4 et à St-Louis à 12 3/4.

L'Exchange rapporte: Ventes 300 balles. Le marché est calme.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles
Stock en main le 1er septembre 1878		4,686
Arrivé depuis le dernier état	236	
Précédemment y compris mise en balles depuis le 1er sept. comprenant échantillons, coton endommagé et rebuts	1,419,690	1,419,996
Total		1,424,012
Exporté aujourd'hui	4,619	
Exporté précéd.	1,368,038	1,372,657
Stock en main etc.		51,355
Stock [illegible] l'année dernière		79,390

Les exportations aujourd'hui étaient pour le Havre.

Reçu depuis hier soir 102 balles contre 79 jeudi dernier et 599 l'année dernière.

TABAC—Les seules transactions rapportées aujourd'hui ont été de 4 boucauts additionnels hier et 1 aujourd'hui.

Nous continuons à coter comme suit:

Low lugs 3 3/4@5, Medium 5 1/4@7 3/4, Good et Fine 8@9 1/4, Low leaf 4 1/4@5, Medium 5@[illegible], Good et Fine 7@8, Sélections 9@10.

Reçu depuis hier soir 18 boucauts. Exporté [illegible]

Stock en main d'après notre compte courant 1534 boucauts.

SUCRE—Reçu ce matin 56 boucauts? Exporté 67 boucauts et 56 demi-barils. Les qualités inférieures sont rares et le stock des qualités supérieures est faible. Bonne demande pour les sortes et un peu plus calme. Vendu, 293 barils.

Nous cotons:

	la livre.
Inférieur	4 1/2@4 3/4
Commun	4 3/4@5
Good Commun	5 @5 1/4
Fair	5 1/4@5 1/2
Good fair	6 @6
Fully fair	6
Prime	6 1/4
[illegible] prime	6 1/2
Choice	[illegible]
Seconds	[illegible]
Jaune clarifié	[illegible]
Off White	[illegible]
Choice white	7 3/4@7 7/8

MELASSE—Reçu ce matin 7 barils. Exporté 158. Pas de demande. Le stock est faible et se maintient à des prix fermes.

Nous cotons:

	le gallon
Fermenting	[illegible]
Commun	[illegible]
Fair	[illegible]
Prime	[illegible]
Choice	[illegible]
Centrif. Bonnes	[illegible]

FARINE—Reçu ce matin 1420 barils. La demande est toujours bonne. Le stock est faible et les prix sont très élevés.

Vendu, 1460 barils dont 25 à $3,50, 100 à arriver à $5,40, 100 à arriver à $5,05, 100 à [illegible] $5,50, 50 à $5,75, 50 à $5,80, 100 à $5,80, 25 à $6, 100 à $6,12 1/2, 75 et 100 à $6,12 1/2, 70 à $6,07 1/2, 45 et 100 à $6,25, 25 à $6,25, 25, 25 et 25 à $6,50 et 125 de bonne qualité à des conditions particulières.

Nous cotons:

	le baril
Commun	$3 50 @
Superfine	4 00 @
Single extra	4 75 @
Double extra	4 75 @
[illegible] extra	4 90 @5 00
[illegible] treble extra	[illegible] @
Choix treble extra	5 50 @
Family	5 75 @
Low treble extra	[illegible] @
Good treble extra	[illegible] @5 75
Choix extra	6 12 1/2@6 12 1/2
Fancy	6 25 @6 50

VIANDES SALEES SECHES—Epaules lâches 3 3/4, packed 3 3/4, strictly choix 3 3/4c. Au détail 3 3/4c. Les côtes sont très rares.

BŒUF—Le stock est bon et le marché est calme. Nous cotons: Texas à $9 00, Western [illegible] $10 75@12 00 le baril, et $6 75 le demi-baril. Fulton Market à $6 00@ 25 le demi-baril.

JAMBON—Les jambons sont en demande et le stock est faible. Le choice sugar cured canvassed [illegible] est coté à 9 3/4c, le medium avec [illegible]; Au détail il faut payer 1/2c de plus.

GRAISSE—Nous cotons pour la consommation locale, refined en tierçons à 6 3/4@7c la livre, en barils 7 1/2c et en kegs à 7 3/4. Kittle en mercure à 6 1/4@6 3/4, en barillets à 7 1/4@7 1/2, en kegs à 7 3/4. Au détail il faut payer 1/2c de plus.

BACON—Le stock est toujours faible et la demande n'est que pour des petits lots. Nous cotons pour la consommation: Epaules nouvelles [illegible] à 4 3/4c la livre, côtes clear rib sides à 5 3/4@[illegible], clear sides à 5 3/4@[illegible], le sucrés à 5 3/4. Au détail, épaules 5, clear rib sides 5 3/4c, clear sides 6.

BREAKFAST BACON—Le stock d'épaules est faible ainsi que les côtes et le marché est ferme. Nous cotons le choix à 7 3/4@8c la livre. Par détail à 8@7.

PORC—Le mess est rare et en demande et les prix sont très élevés avec une tendance à la hausse. Nous cotons le vieux mess pour la consommation locale à $10,00, nouveau à $10,75@ $11,00. Au détail nouveau à $11,25@11,50.

Il se vend au détail—Prime mess $9.50 le baril, extra prime pork $8.50@$9.00, Rump pork et family mess pork pas de stock. Pig pork $5,75 le demi-baril et $10,00 le baril. Pigs feet $1,00 le barillet, $2,00 le firkin, $4,25 le baril et $5,00 le tierçon. Hams, sausage à 4 1/2c la livre.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'Ouest $1,03@$1,10, Bourbon $1.65 à $2,50 le gallon.

MAIS—Les arrivages sont très lents et le stock est très faible. Les marchands demandent de 1 1/2c de plus qu'hier. La demande est bonne. Vendu, 3750 sacs dont 300 mêlé à 50c le boisseau, 100 jaune à 52c, 600 et 2500 blanc à 55c et 250 blanc à 56c.

MAIS EN GRENIER—Exporté hier 12,987 boisseaux. Le mais est en demande avec un faible stock. Nous cotons en débarcadère à 42c le boisseau.

RIZ—Reçu samedi 50,000 boisseaux. Nous cotons nominalement sur la levée à $1,20 le boisseau.

COW PEAS—Nous cotons: les noirs à $1,20 le boisseau, Whippoorwill à $1,30, high mêlé à 1,45@1,50, low mêlé à $1,35@$1,50 et clay à $1,75.

AVOINE—L'approvisionnement est faible avec une bonne demande. Vendu, 1624 sacs dont 700 à 42c le boisseau, 124 au dépôt du char à 43 1/2c et 400 et 400 sur la levée à 44c.

SON—Le stock est faible et en bonne demande. Vendu, 100, 100 et 150 sacs à 80c les 100 livres.

FOIN—Le foin est très rare avec un faible stock de choix et le prime est très rare. Nous cotons choix à $23,50 le tonneau.

LAINE—La laine se vend en arrivant. Nous cotons, Burry à 9@15 1/2c la livre, Louisiane clear à 21@22 1/2c, clear lake à 24@24 1/2c.

BEURRE—L'approvisionnement est insuffisant et la demande est active. Nous cotons: le mêlé à 3@5 la livre; la grise mêlée à 3@3 1/2, la noire à 3@4.

VOLAILLES—Nous cotons: les grosses volailles de l'Ouest à 4.25@4,50 la douzaine, les poulets à $2,50@$3,00, les canards à $2,00@ $3,00, les oies $3@4, les dindes $12@15.

ŒUFS—Nous cotons: les œufs de l'Ouest à 9@11c, et ceux de la Louisiane à 10@12c la douzaine.

POMMES DE TERRE—Nous cotons: les patates douces à $1@$1,50, les pommes de terre de l'Ouest à $2,50 le baril, les pommes de terre de la Louisiane à $2,25@ $3, les oignons de la Louisiane à $3 le baril, les pommes $3,50@$4,50, les choux $8@$10 les 100 têtes.

BEURRE—Nous cotons: Western creamery fancy 20@22c, de prime 19@20, New York, new choice 22@23, do dairy best offering 11@13, western choice dairy, 14, de prime dairy 12 @12, de good dairy 11, milled 7@8, low grades 4@6c la livre.

OLEOMARGARINE—La demande a diminué à cause du nouveau beurre qui est arrivé. Nous cotons, le Western et le Northern à 11@13c la livre.

CAFE—Le stock en première mains est de 4,500. Le stock en mains des marchands est de 12,000 sacs. Le marché est calme mais les prix sont fermes.

Nous cotons pour les cargaisons:

	la livre
Ordinaire (or)	11 @11 3/4
Fair	12 1/2@12 1/2
Good	14 1/2@14 1/2
Prime	14 3/4@15
Pour le détail:	
Ordinaire (or)	11 3/4@11 3/4
Fair	12 1/2@13 3/4
Good	15 @15 1/4
Prime	15 1/2@16

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie. pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 24 mai et de New York en date du 26 mai 1879. Rio, 70,000 sacs. Achats pour l'Europe 30,000, pour les Etats-Unis 65,000, prix $600, stock 150,000, change 20d, moyenne de la recette quotidienne 10,700 sacs.

RIZ—Reçu hier 36 barils. La demande est limitée et les prix sont fermes.

Nous cotons:

	la livre
Choix No. 2	4 1/2@4 1/2
[illegible]	6 @
[illegible]	5 @
[illegible]	6 1/2@6 1/2
[illegible]	5 1/2@
[illegible]	7 @7 1/2
Choice	7 1/2@

SEL—Nous cotons: Pour les cargaisons, le sac à 70 à 72 1/2c, course 90 à 95, fine $1,40 à $1,45 le sac. Livré au débarcadère de chemin de fer, il faut ajouter [illegible] Turks Island $5@90 le sac, en poches 1 1/2@7 colonia grosses.

PEAUX—Nous cotons: Peaux vertes de la Louisiane à 6 1/4@6 3/4c la livre, dry salted 9c, dry flint à 10@11.

Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessous de 55 livres 6 1/4c, de 70 à 84 livres, à 6 1/4@7c, au-dessus de 70 livres 5@5 1/2c, peaux de vaches comme elles viennent 5 1/4c, kips 25 à 30 livres 6 1/2c, etc; cire d'abeilles, jaune, prime, 20@21c la livre, cornes 5c. pièce, suif 6@6 1/4.

DOUVES EN CHÊNE—Extra pipe 60 pouces $165@175, extra pipe 56 pouces $120@$140, light pipe 56 à 60 pouces $100@$110, extra claret 48 pouces $120@$130, extra claret $90@$105. Les douves No 1, en chalands, $115 @$120, pour les inférieures, les prix varient suivant leur qualité.

CHARBON—La demande est modérée. Nous cotons le Pittsburg en gros à 20@30c le baril. Au détail à 50c. le baril. Aux bateaux à 45c. le baril et 35 le boucaut. Aux steamships $4 le tonneau de 2000 livres.

PRIX DES BESTIAUX

[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 30 MAI 1879.

Quarantaine......ISABEL, à 11 A. M.
Haut du Fleuve......EVA, à 11 A. M.
Baton Rouge......BELLE, à 10 A. M.
Bayou Sara......EDW. J. GAY à 5 P. M.
Lafourche......HY TETE, à 10 A. M.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI 29 MAI 1879.

EXPEDIES EN DOUANE.

Navire Crescent City, Deman, Havre
Barque (norv) Svenen, Olsen, Queenstown

ARRIVES.

Barque (autr) Gentleri Tarabochia, Tarabochia, Havre

BATEAUX A VAPEUR.

John Dippold, Tessa, St-Louis avec 3 barges
Isabel, O'Pry, du bas du fleuve
Edw J Gay, Brown, du Bayou Sara
Bertha, Bergeron, du haut du fleuve
Bunna Irvine, Rais, du bas du fleuve
Martha, Bassett, du Port Eads

Au Nouveau Bassin

New Camelia, Hanover, de Covington
Steamship Amite, Fulcher, Pensacola

EXPORTATIONS.

HAVRE—par navire Crescent City — 4619 balles coton, 4 caisses meubles, 3900 merrains aux tonneaux
QUEENSTOWN — par barque Svenen—3360

Arrivages de Produits.

ST-LOUIS — par steamer John Dippold — 55,000 boisseaux mais en grenier, 2123 sacs blé, 7118 sacs avoine et fret assorti
BAS DU FLEUVE—par steamer Isabel—50 barils riz
COVINGTON — par steamer New Camelia—1 balle coton, 5 balles laine, 22 têtes bestiaux
PENSACOLE — par steamship Amite — 74 sacs laine
BAYOU SARA—par steamer Edw J Gay—26 balles coton, 44 boeufs sucre
HAUT DU FLEUVE—par steamer Bertha—divers à ordre
BAS DU FLEUVE—par steamer Bunna Irvine—36 barils riz
PORT EADS—par steamer Martha—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY — 29 balles coton, 14 boeufs sucre, 7 barils melasse
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—112 balles coton
CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R. 27 balles coton, 18 boeufs tabac

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship Hudson, Gager.........parti 24 mai
Steamship Algiers, Hawthorn.........parti 24 mai
Goëlette J D Robinson, Glover, en charg't 24 mai
Brick Lizzie M Merrill, Call, en charg't 13 mai
Goëlette Wm S Steelman, Chamberlain, expédiée 5 avril

PHILADELPHIE

Navire Andrew Jackson, Bartlett, en chargem't 23 mai

LIVERPOOL

Barque Wild Hunter, Minot, en charg't 10 mai
Goëlette Cyphus Stewart, Billings, parti 15 mai

LEITH

Barque Christopher Columbus, Knudsen, partie 5 mai

BATH, (ME)

Navire Scotia, Stimson, ...en charg't 17 mai

LIVERPOOL

Navire Adorna, Hawkins, ...parti 12 mai

ROUEN

Barque Dante, Vidulich.........expédiée 10 mai

LUSSIER

Barque Pied, Tarabochia.........partie 7 fév

HAVRE.

Navire John Bunyan, McLeod......parti 25 avril
Barque S Tarabochia, Tarabochia, partie 11 avril
Barque Angel, Johanna.........partie 27 mars

CHERBOURG.

Barque Stadt Frankfurt an der Oder, Hannah, partie 26 mars

BORDEAUX.

Barque Good [illegible] Ravist.........partie 30 avril
Barque Compagno Baccichi, Degardo.........partie 8 avril

MARSEILLE

Steamship Paluneo, ...parti 15 avril
Barque Caraglio Golesia, [illegible], partie 12 avril
Barque Elliott Ritchie, Hutchinson, partie 10 avril
Barque Michele Golesia, Ferraro, en chargem't 8 mai

Barque Virgine-de-Guecila, Scotto......partie 5 fév

TRIESTE.

Navire Kostantiles, ...parti 15 nov

IBIZA

Navire Rosabatina, ...parti 25 août

GENES

Barque Elliott Ritchie, Hutchinson, partie 12 avril

MALAGA

Barque Rosario, Gaurda, ...partie 15 mai

BAYONNE

Barque Nuovo Emilia Celestina, Magenata, partie 3 mai

BARCELONNE.

Barque Giuseppe Lenora, Fradinetti, partie 29 av

BARCELONE

Barque Juan, Lloyd.........parti 24 fév

PALERME

Brick Cinque Sorelle, Lana, ...parti 28 fév

GIBRALTAR

[illegible] ....18 mai

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro.....................10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion........................$1 50
Chaque insertion subséquente.................75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et voisins pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73.